



Extrait du registre des délibérations
du bureau syndical
Séance du 6 mai 2022
Délibération n° B2022-24

Mise en valeur de la chapelle de Kergoat

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
 - Collège Quimper Fouesnant
 - Hervé HERRY
 - Thomas FEREC
 - Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
 - Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
 - Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
 - Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
 - Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

Mise en valeur de la chapelle de Kergoat

La chapelle Notre-Dame-de-Kergoat se situe dans le hameau de Kergoat, commune de Quéménéven.

Cette chapelle, datant du XVI siècle, montre la « juxtaposition de deux types architecturaux poussés à leur extrême limite ». A l'intérieur, on y remarque une double rangée de grandes arcades très hautes, de type flamboyant, tellement élevées et écartées qu'elles paraissent impossibles. A l'extérieur, le jeu de lourds frontons arrondis de pignons et de contreforts à lanternons, montés de façon monumentale en grands pans, paraissent démesurés.

La chapelle est inscrite aux monuments historiques en 1926.

La commune souhaite modifier la mise en lumière de la chapelle. Celle-ci profite déjà d'une mise en lumière fonctionnelle mais quelques ajustements sont souhaités par les élus.

Le projet demandé par la commune consiste à déplacer trois encastrés autour du calvaire pour améliorer son éclairage, ajouter une lentille sur le projecteur mettant en valeur le clocher afin d'accentuer son éclairage, et ajouter deux encastrés au pied de la chapelle pour étendre la mise en lumière.

La puissance de l'installation prévue est de 20 W soit 0.02 kW. Si l'installation fonctionne en même temps que l'éclairage public, la consommation s'élèverait à : 733 kWh/an pour une consommation électrique d'environ 130 euros TTC par an.

L'estimation financière du projet s'élève à environ 3 900 euros HT.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide une participation financière de 1000 €.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF